



Ordination des femmes possible à partir de 2023

Au sein de l'Église néo-apostolique, les femmes pourront désormais être ordonnées dans un ministère spirituel. C'est ce qu'a annoncé ce mardi le président international de l'Église dans une allocution vidéo diffusée dans le monde entier.

Au cours de ladite allocution, l'apôtre-patriarche Jean-Luc Schneider a indiqué que « les femmes peuvent être investies d'un pouvoir ministériel en raison de l'égalité des sexes et de l'égalité de dignité entre les sexes. » Cela concerne tous les niveaux ministériels : diacre, prêtre et apôtre. Compte tenu des différences culturelles à l'échelle mondiale : « Le mandat ministériel qui y est associé sera confié partout où il sera accepté par la société et la communauté. »

« C'est une réflexion globale sur le ministère du point de vue de la foi qui nous a conduits à cette décision », a expliqué le président de l'Église. Le processus avait commencé en 2014 avec des questions telles que : Qu'est-ce qu'un ministère ? Que se passe-t-il lors de l'ordination ? Et comment les fonctions dirigeantes sont-elles structurées ? L'organe de décision suprême de l'Église a mis en vigueur les dispositions correspondantes à la Pentecôte 2019.

Après le « quoi » et le « comment », le débat a porté sur le « qui ». Traditionnellement, l'Église néo-apostolique n'ordonne que des hommes. Pour cela, il manquait toutefois une justification doctrinale, comme l'a indiqué l'apôtre-patriarche. « Seule une évaluation appropriée du texte biblique » peut fournir la réponse à cette question théologique.

Dans son allocution vidéo, l'apôtre-patriarche cite les résultats suivants de l'étude biblique approfondie qui a été effectuée :

- L'homme et la femme ont été créés à l'image de Dieu, avec une valeur et une dignité égales, et sont responsables de la même manière.
- Ni les paroles ni les actes de Jésus ne fournissent de raison claire pour aller à l'encontre de cette volonté de Dieu en matière de Création.
- Les déclarations isolées de rejet dans les épîtres néo-testamentaires concernant la participation active des femmes au cours du service divin et au sein de la communauté n'ont pas constitué un motif suffisant pour justifier l'exclusion des femmes du ministère.

« Il incombe maintenant à l'apostolat de prendre une décision pour l'avenir de l'Église », a déclaré le responsable de l'Église en faisant référence à l'autorité d'organiser la vie de communauté. « Lors de l'assemblée des apôtres de district, nous avons discuté de toutes les questions de manière approfondie et vraiment intensive, et nous avons discuté des réponses avec tous les apôtres. »

Les règles portant sur l'ordination des femmes entreront en vigueur le 1er janvier 2023. Toutefois, cela ne signifie pas « que des femmes doivent être ordonnées immédiatement partout. » Car : « Il en va de même pour les hommes et les femmes : c'est Dieu qui appelle à la fonction, pas l'homme. » Ainsi, on s'interdit automatiquement d'introduire un système de quotas. « C'est la volonté de Dieu qui est déterminante, pas la volonté humaine. »

L'apôtre-patriarche Jean-Luc Schneider a été clair : « Je suis conscient que cette décision marque une transition importante dans notre tradition. » Et d'ajouter : « Je suis également conscient que vous avez maintenant encore beaucoup de questions. Nous répondrons à toutes les questions : dans nos médias, lors de formations ou dans des dialogues. »

Vous trouverez plus d'informations dans les [questions et réponses](#) ici sur le site « [nak.org](#) » ainsi que dans les compte rendus sur « [nac.today](#) », le portail d'actualité de l'Église néo-apostolique internationale.

20 septembre 2022